

DEC210565DR08

Décision portant nomination de Mme Sylvie HOUTE aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC202219INEE du 23 décembre 2020, portant nomination de M. David GREMILLET, aux fonctions de directeur d'unité par intérim de l'unité mixte n°7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 15 octobre 2018 ;

Considérant que Mme Sylvie HOUTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 26 septembre au 19 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie HOUTE, Ingénieure d'Etudes hors Classe, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Mme Sylvie HOUTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie HOUTE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité par intérim.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 20 mai 2021

Le directeur de l'unité par intérim
M. David GREMILLET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC212626DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Serge Stoetzel, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162974DR10 du 8 janvier 2016 portant nomination de M. Serge Stoetzel aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Serge Stoetzel, dans l'unité propre de recherche UPR22 intitulée Institut Charles Sadron, à compter du 1^{er} Octobre 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 juillet 2021

Le directeur de l'unité
Christian Gauthier



Philippe CHOFFEL
Administrateur

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE